



Étape 1 : Ajouter un patient

- Connectez vous à la plateforme médicale Newcard.
- Cliquez sur : **AJOUTER UN PATIENT** en haut à droite de votre tableau de bord.
- L'onglet « **Inclure un nouveau patient** » s'ouvre (*image ci-dessous*).
- Suivez les étapes 2, 3, 4 de cette fiche pour comprendre comment inclure un patient via cet onglet.

Étape 2 : Consentement du patient

- Valider que le patient consent à être télésurveillé.

Étape 3 : Renseigner les données dans chaque encadrés

IDENTITÉ PATIENT 1

CONTACT PATIENT 2

DONNÉES MÉDICALES 3

COMMENTAIRE 5

ORDONNANCE DE TÉLÉSURVEILLANCE 4

Inclure un nouveau patient dans le cadre du droit commun ⓘ

Consentement donné* Kit Balance Tensiomètre

IDENTITÉ PATIENT 1

Nom* Prénom* Nom de naissance
HOMME FEMME INDÉTERMINÉ Date de naissance* N° sécurité sociale (NIR)*
Identité vérifiée au moyen de:* ou Identité non vérifiée

Indiquez si vous avez vérifié l'identité de votre patient.

Si le nom de naissance de votre patient est différent, veuillez renseigner son nom de naissance.

DONNÉES MÉDICALES 3

Rythme actuel* Stimulateur* Forfait socle - TVB - 28€ / mois ⓘ
Poids initial (kg)* Fonction systolique (%)

ORDONNANCE DE TÉLÉSURVEILLANCE 4

Ordonnance obligatoire pour facturer.
Glisser et déposer l'ordonnance ici ou cliquer.

Nom du prescripteur*
Prénom du prescripteur*

CONTACT PATIENT 2

Téléphone 1*
Téléphone 2
Mail
Adresse, CP, ville

COMMENTAIRE 5

Informations utiles pour le parcours de votre patient
Exemple: patient hospitalisé, précisions dur l'entourage du patient, contact de l'infirmière libérale

INCLURE

Pour aider Newcard, complétez les informations.

Autrement, Newcard prendra le relais.

COMPLÉTER LES INFORMATIONS

TERMINER L'INCLUSION

Étape 4 : Finalisation

- Cliquez sur « **INCLURE** », un encadré apparaît, vous avez deux possibilités :

- En cliquant sur « **TERMINER L'INCLUSION** », le minimum des informations nécessaires pour commencer la télésurveillance du patient sera complété.
- En cliquant sur « **COMPLÉTER LES INFORMATIONS** », vous serez redirigé vers l'édition du patient afin de fournir des détails supplémentaires, permettant aux équipes de Newcard de mieux suivre et impliquer les patients dans leur parcours de télésurveillance.



La vérification de l'identité du patient n'est pas obligatoire pour inclure un patient.

QU'EST-CE QUE L'INS ?

L'Identité Nationale de Santé (INS) est une identité unique, pérenne et partagée par tous les professionnels de santé, obligatoire depuis le 1er janvier 2021.

POURQUOI VÉRIFIER L'IDENTITÉ DU PATIENT ?

- Limiter les erreurs d'identification des patients
- Faciliter l'échange et le partage des données de santé et informations médicales
- Contribuer à la qualité des soins et à la sécurité des patients
- Éviter les doublons de dossiers

COMMENT LA VÉRIFIER ?

1. Vous pouvez vérifier l'identité de votre patient lors de l'inclusion (cf. recto 1 minute pour inclure)
2. Dans la section dédiée à l'édition du patient, il est possible de récupérer l'identité du patient grâce au téléservice INS. Cela permet d'obtenir la matricule INS du patient et de sécuriser ses informations.

Chaque patient possède un numéro matricule INS unique.

LES 5 TRAITS D'IDENTITÉ INS : (que vous retrouvez dans l'inclusion)

1. Nom de naissance
2. Date de naissance
3. Sexe
4. Liste des prénoms de naissance
5. Code lieu de naissance

! Importance de la vérification de l'identité du patient

Pour garantir la sécurité de l'usager et éviter toute erreur :

- **Vérifiez l'identité du patient au moins une fois à l'aide d'un justificatif d'identité** (Carte Nationale d'Identité (CNI), passeport, titre de séjour permanent).

Dans l'inclusion

Dans l'édition

- Une **identité qualifiée** (**vérifiée** + **récupérée**) permet de sécuriser et fiabiliser les échanges de données médicales et administratives avec des services tiers.

Newcard est un service de télésurveillance médicale conforme à la réglementation

La solution 1 Minute pour mon cœur est un dispositif médical de classe I destiné à la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque. Fabriqué par Newcard, ce produit de santé réglementé porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Sa performance repose sur l'utilisation combinée du matériel fourni. Ce dispositif n'est pas un système d'urgence et doit être utilisé conformément aux instructions figurant dans la notice d'utilisation. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Dernière modifications : 06 novembre 2024 – Siège sociale : Wambrechies - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B sous le numéro 821 766 961.

Imprimé par : Référence Directe - **Ne pas jeter sur la voie publique** - Référence : MPC-INC-CPA-02